

Août - septembre 1993 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 861 (27 août) suspendant les sanctions contre Haïti, la résolution 862 (31 août) établissant une mission temporaire de l'ONU en Haïti et la résolution 867 (23 septembre) transformant cette mission en mission effective. Le Canada soutient totalement les décisions onusiennes et est disposé à participer à la mission.

6 octobre 1993 : Le Canada annonce que 110 membres des Forces canadiennes participeront à la Mission des Nations Unies en Haïti, afin de contribuer à la reconstruction et à la modernisation des infrastructures du pays, et qu'une centaine d'agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) se joindra à la force policière multinationale et civile de l'ONU en vue de former et de superviser la police locale.

7 octobre 1993 : Le contingent de la GRC est dépêché en Haïti.

11 octobre 1993 : L'ONU condamne les tactiques d'obstruction des autorités haïtiennes, qui retardent l'arrivée de sa mission, et déclare qu'elle réimposera les sanctions si les parties à l'Accord de Governors Island n'assument pas leurs obligations. Le Canada annonce qu'il appuie entièrement les mesures onusiennes.

13 octobre 1993 : Le Conseil de sécurité de l'ONU vote à l'unanimité la réimposition de l'embargo contre l'Haïti sur le pétrole, les armes et les avoirs publics. Il menace également de réimposer les sanctions à compter de minuit, le 18 octobre, si les autorités haïtiennes ne respectent pas les termes de l'Accord de Governors Island.

13 octobre 1993 : L'OEA adopte une résolution semblable.

14 octobre 1993 : Le Canada retire temporairement ses agents de la GRC, que les autorités haïtiennes empêchent d'exécuter leur mandat. Le gouvernement condamne en outre les meurtres du ministre haïtien de la Justice, M. Guy Malary, de son chauffeur et de deux gardes du corps.

16 octobre 1993 : Le Canada annonce l'envoi de trois navires qui se joindront à la force navale onusienne chargée d'appliquer les sanctions contre Haïti.

19 octobre 1993 : Le Canada réimpose les sanctions de l'ONU et de l'OEA.

10 novembre 1993 : Le ministre des Affaires étrangères, M. Ouellet, se rend à New-York pour s'entretenir de la question haïtienne avec M. Boutros Boutros-Ghali et M. Dante Caputo..

1^{er} décembre 1993 : Radio Canada International commence à diffuser des émissions en créole visant Haïti.

10 décembre 1993 : Le Centre canadien des droits de la personne et du développement démocratique décerne son Prix international de la liberté à M. Jean-Claude Jean, secrétaire général de la Plate-forme de défense des droits des Haïtiens.

13 et 14 décembre 1993 : Rencontre des «Quatre amis» à Paris, pour discuter des moyens de remettre l'Accord de Governors Island sur la voie.

23 décembre 1993 : Le Canada participe à une délégation militaire de haut rang envoyée par les «Quatre amis» en Haïti. Celle-ci a pour mission d'informer les autorités militaires de ce pays qu'elles doivent respecter l'Accord de Governors Island sous peine de sanctions encore plus sévères de la communauté internationale.

14 et 16 janvier 1994 : Le Canada prend part à la Conférence de Miami sur la question haïtienne. Les résolutions adoptées à cette occasion réaffirment le soutien au retour d'Aristide et à l'Accord de Governors Island.